



DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAÎCHE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAÎCHE**  
**24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE**

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Séance du 11 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le onze du mois de décembre,  
A la salle des Fêtes de SAINT HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 5 décembre 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

**Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.**

**Etaient présents :** Sébastien PARENT, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTEL, Yves-Marie PARENT, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Alexandre MONNET, Denis NARBEY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Dany KRASAUSKAS, Richard TISSOT, Francine LA PENNA, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Pascal BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

**Procuration :** Alexandre PANTEL donne procuration à Boris LOICHOT, Christophe JANIN donne procuration à Roland MARTIN, Brigitte MAIRE donne procuration à Anthony MERIQUE, Guy ARGUEDAS donne procuration à Denis NARBEY, Véronique TATU donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Karine TIROLE donne procuration à Patricia PARATTE, Sonia BOICHA donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Dominique LAMBERT donne procuration à Lydie LAB

**Excusés :** Olivier CLEMENCE, Jean-Paul FEUVRIER, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Pierre-Jean WYCART, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Pascal GODIN, Patrick BOITEUX représenté par Pascal BOITEUX

**Absents :** Christel PILLOT, François JACQUOT, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

**Secrétaire de séance :** Anthony MERIQUE

<b>MEMBRES :</b>	En exercice : 65	Présents : 45	Ayant pris part à la délibération : 53
------------------	------------------	---------------	--

<b>Délibération n° :</b> <b>2025-12-06</b>	<b>Objet : FINANCES – Demande de subvention DETR - DSIL – Crédit du nouveau siège de la CCPM, Pole social, associatif et administratif du Pays de Maîche</b>
---	--

Le Président expose aux membres du Conseil communautaire que le projet de création du nouveau siège de la CCPM, intitulé **pôle social, associatif et administratif du Pays de Maîche**, a pour objectif de créer un pôle de services globalisé et mutualisé en direction de la population et des acteurs du territoire, au cœur de la ville-centre de Maîche, en lieu et place de l'ancienne école de la ville, évitant toute consommation foncière nouvelle et se situant au cœur de la cité.

Ce projet incarne une volonté « d'élargir » le concept de siège administratif de la GPN à une véritable bâtiment multimodal, offrant une offre diversifiée et partagée de services en direction de la population (pôle social notamment), et à l'attention de la vie associative (auditorium et salle à disposition des associations).

Le coût prévisionnel est estimé sur la base de devis, d'un estimatif au stade études, avant-projet sommaire, avant-projet définitif à 5 885 845€ HT soit 7 063 014€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Dans le cadre de ce projet de rénovation et construction de ce projet, la collectivité envisage de solliciter différents partenaires pouvant l'accompagner financièrement conformément au plan de financement ci-dessous :



**Pays de Maîche**  
Communauté de Communes

**Projet de construction / rénovation du pôle social, associatif et administratif du Pays de Maîche**  
**Communauté de Communes du Pays de Maîche**

Projet porté par la CC du Pays de Maîche

Dépenses du projet	Montant HT	Financeurs	Taux	Subvention potentielle
Acquisition foncier et immobilier	650 000.00 €	ETAT_DETTR	20%	1 177 169 €
Frais maîtrise d'œuvre	722 686.00 €	DEPARTEMENT_C@P 25	15%	800 000 €
Travaux et études complémentaires (estimation)	200 000.00 €	Région Bourgogne Franche Comté_TEA	7%	358 000 €
Travaux généraux	4 313 159.00 €	Agence de l'Eau_infiltration et de stockage des eau;	50%	245 816 €
Terrassement - VRD	394 258 €	SYDED_renovation batiment et chaufferie bois	1%	74 400 €
Démolition - curages préliminaires	198 139.00 €	FEDER_construction neuve exemplaire	25%	492 913 €
Gros œuvre	806 536.00 €	FEDER_rénovation batiment public	50%	380 653 €
Charpente bois	107 474.00 €	CAF -PAJE	50%	201 079 €
Bardage extérieur bois	190 801.00 €			
Couverture / etanchéité	122 236.00 €	Total financements publics	63%	3 730 029 €
Menuiseries extérieures bois	320 629.00 €	Autofinancement CCPM	37%	2 155 816 €
Protections solaires	65 550.00 €			
Serrurerie / métallerie	36 732.00 €			
Cloisons / doublages / faux plafonds	334 604.00 €			
Menuiseries intérieures	305 786.00 €			
Revêtements sols souples	75 285.00 €			
Carrelage et revêtement mural	51 382.00 €			
Peinture intérieure - ravalement de façade	173 790.00 €			
Électricité	411 807.00 €			
Plomberie - sanitaire	56 633.00 €			
CVC	354 280.00 €			
PV	31 839.00 €			
Ascenseur	24 153.00 €			
Aménagements extérieurs - espaces verts	193 327.00 €			
Echafaudage	32 544.00 €			
Nettoyage de mise en service	12 009.00 €			
Desamiantage	13 365.00 €			
<b>TOTAL PROJET sans acquisition foncier et immobilier</b>	<b>5 235 845.00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>5 885 845 €</b>
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>5 885 845.00 €</b>			

Communauté de communes du Pays de Maîche

24, rue Montalembert 25 120 Maîche

Tél : 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date de lancement de l'appel d'offre : 19 décembre 2025
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1<sup>er</sup> avril 2026
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : 15 décembre 2027

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

-APPROUVE le projet de Pôle social, associatif et administratif du Pays de Maîche estimé à 5 885 845 € HT,  
 -APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour la réalisation de ce projet, tel que détaillé ci-dessus,  
 -AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,  
 -AUTORISE le Président à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions, auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Pour copie conforme,  
 Le Président,  
 Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...  
 Délibération rendue exécutoire par le Président  
 après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 53  
 Voix contre : 0  
 Abstention : 0